



L'élargissement de l'OTAN et la porte ouverte

La « politique de la porte ouverte » de l'OTAN se fonde sur l'article 10 du document fondateur de l'Alliance, le Traité de l'Atlantique Nord (1949), qui stipule que l'adhésion à l'OTAN est ouverte à « tout autre État européen susceptible de favoriser le développement des principes du présent Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord » et que toute décision sur l'élargissement doit être prise « par accord unanime ».

L'élargissement de l'OTAN a contribué à renforcer la stabilité et la prospérité en Europe. Il vise à promouvoir la stabilité et la coopération, et à construire une Europe unie dans la paix, la démocratie et le partage de valeurs communes.

Un libre choix

L'OTAN respecte le droit de chaque pays de choisir ses propres arrangements de sécurité. Chaque pays souverain a le droit de choisir pour lui-même s'il souhaite adhérer à un traité ou à une alliance. Ce principe fondamental est consacré dans des accords internationaux, dont l'Acte final d'Helsinki. L'adhésion à l'OTAN n'est imposée à aucun pays. L'article 13 du Traité de Washington accorde explicitement aux Alliés le droit de quitter l'Alliance s'ils le souhaitent.



Le processus d'adhésion

Les pays européens qui souhaitent adhérer à l'OTAN sont invités, dans un premier temps, à entamer un dialogue intensifié avec l'Alliance sur leurs aspirations à l'adhésion et les réformes à mener en ce sens. Les pays aspirant à l'adhésion peuvent ensuite être invités à participer au plan d'action pour l'adhésion, programme qui leur permettra de se préparer à une éventuelle adhésion. Cette participation n'offre pas la garantie d'une adhésion, mais elle tient lieu de mécanisme de préparation décisif.

Membres OTAN actuels



Pour pouvoir adhérer à l'Alliance, les pays doivent respecter les valeurs énoncées dans le Traité de l'Atlantique Nord, et satisfaire à un certain nombre de critères politiques, économiques et militaires définis dans l'étude de 1995 sur l'élargissement. Il leur est demandé d'avoir un système politique démocratique fonctionnant bien et reposant sur une économie de marché ; de traiter les communautés minoritaires de manière équitable ; de s'engager à régler les conflits de manière pacifique ; d'être capables et désireux d'apporter une contribution militaire aux opérations de l'OTAN ; et d'être attachés au caractère démocratique des relations entre civils et militaires et des institutions.

L'élargissement au fil des années

Depuis la création de l'OTAN en 1949, les 12 pays membres fondateurs (**Belgique, Canada, Danemark, France, Islande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Royaume-Uni et États-Unis**) ont été rejoints par 16 autres pays en six vagues d'élargissement successives (1952, 1955, 1982, 1999, 2004 et 2009).

Tous les pays ayant adhéré à l'OTAN l'ont fait librement, et dans le respect des procédures démocratiques qui leur sont propres. Pas un seul n'a demandé à quitter l'Organisation. Les trois premières vagues d'élargissement sont intervenues pendant la Guerre froide, avec l'entrée **de la Grèce et de la Turquie en 1952, de l'Allemagne de l'Ouest en 1955 et de l'Espagne en 1982.**

La fin de la Guerre froide a été suivie par la dissolution du Pacte de Varsovie et l'effondrement de l'Union soviétique. En octobre 1990, avec la réunification de l'Allemagne, le territoire de l'ex-Allemagne de l'Est est devenu partie intégrante de l'Alliance.

La République tchèque, la Hongrie et la Pologne sont devenues membres en 1999.

Au sommet de Washington, en 1999, le plan d'action pour l'adhésion a été lancé afin d'aider d'autres pays souhaitant devenir membres à se préparer à une possible adhésion. **La Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie ont adhéré à l'OTAN en 2004.**

Au sommet de Bucarest d'avril 2008, il a été décidé d'inviter **l'Albanie et la Croatie, qui sont devenues membres en 2009.**

La situation actuelle

Le Monténégro a adhéré au Partenariat pour la paix de l'OTAN en 2006 et a été invité à participer au plan d'action pour l'adhésion en 2009. Au sommet du pays de Galles de septembre 2014, les dirigeants des pays alliés ont annoncé que l'OTAN engagerait des pourparlers intensifiés et ciblés avec le Monténégro. En décembre 2015, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont invité le Monténégro à entamer des pourparlers d'adhésion pour devenir le 29^e pays membre de l'Alliance. Le 19 mai 2016, ils signeront le protocole d'accession du Monténégro. Après la signature de ce protocole, le Monténégro aura le statut de « pays invité », ce qui permettra à ses représentants de prendre part aux réunions de l'Alliance en qualité d'observateurs. Une fois que les 28 Alliés auront ratifié le protocole d'accession, le Monténégro pourra accéder au Traité de Washington et devenir un membre à part entière de l'Alliance.

À l'heure actuelle, trois autres pays aspirent à devenir membres de l'Alliance :

La Bosnie-Herzégovine a entamé en 2008 un dialogue intensifié avec l'OTAN concernant ses aspirations à l'adhésion. Le pays a été invité à participer au plan d'action pour l'adhésion, sous réserve que la question fondamentale des biens militaires immeubles soit réglée.

Au sommet de Bucarest de 2008, les dirigeants des pays alliés ont décidé que **la Géorgie** deviendrait membre de l'OTAN pourvu qu'elle réponde à toutes les exigences requises. Cette décision a été confirmée aux sommets de l'OTAN de 2009, 2010, 2012 et 2014. Depuis fin 2014, l'OTAN et le pays s'emploient ensemble à mettre en œuvre le « paquet substantiel OTAN-Géorgie ». Les mesures prévues dans ce paquet visent à renforcer la défense de la Géorgie et l'aptitude de ses forces armées à travailler avec celles des pays alliés. Cela aidera la Géorgie dans sa préparation en vue de l'adhésion.

L'ex-République yougoslave de Macédoine¹ a adhéré au Partenariat pour la paix de l'OTAN en 1995 et participe au plan d'action pour l'adhésion depuis 1999. Le pays doit impérativement trouver avec la Grèce une solution mutuellement acceptable à la question de son nom avant de pouvoir être invité à devenir membre de l'OTAN.



¹ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.